



Adresse postale : Hôtel Municipal, 7 rue du Major Martin 69001 LYON

Courriel : cil.cpi@yahoo.com

Site Internet : <http://associationcpi.e-monsite.com>

Compte X (ex-Twitter) : <https://x.com/Comitepresquile>

REVUE DE PRESSE

16 août 2026

Chers amis du CIL Centre Presqu'île,

Voici comme chaque semaine la revue de presse du CIL-CPI, dont nous vous rappelons qu'elle ne peut être envoyée qu'aux membres à jour de leur cotisation en 2026. Toute autre diffusion est interdite.

N'hésitez pas à réagir par mail à celui par lequel vous avez reçu cette revue de presse, nous serons heureux de prendre en compte vos avis et suggestions qui pourront orienter nos actions auprès des pouvoirs publics.

52 revues de presse ont été réalisées en 2025, à partir des versions numériques des 7 médias suivants :

LE PROGRÈS

Crédit mutuel via groupe EBRA

TRIBUNE DE LYON

Rosebud SARL

LYON MAG
.com

Espace Group

L'ESSENTIEL
LYON

Dirigeants du Groupe Bolloré

actu
Lyon

Groupe Publihebdos
filiale SIPA Ouest France

LYON
CAPITALE

Christian Latouche
FIDUCIAL

nouveau
LYON

Indépendant

Rue89Lyon

Xavier Niel – Matthieu Pigasse

Travaux au musée de l'Imprimerie : où sont les 32 000 pièces des collections ?

Fermé depuis 2025 pour des travaux d'envergure de rénovation et d'accessibilité, le musée de l'Imprimerie (Lyon 2^e) a été vidé de ses quelque 32 000 objets. Tous ou presque ont trouvé refuge aux Archives départementales et métropolitaines. Là, la vie scientifique et patrimoniale de l'imprimerie se poursuit à l'abri des regards.

Une lumière neutre, une température maintenue sous haute surveillance et un silence de cathédrale. Exit les réserves traditionnelles d'un musée, bienvenue au cœur des archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Ici, dans une alvéole géante de 630 mètres linéaires d'étagères métalliques, reposent, dans des boîtes, 98 % des 32 000 trésors du musée de l'Imprimerie.

Au milieu de ces allées bordées de cartons neutres d'où affleurent parfois des estampes de Gustave Doré ou des imprimés de la Renaissance, Hélène-Sybille Beltran, responsable des collections et des expositions, enfila des gants blancs. « Même si les salles sont en travaux, notre travail scientifique ne s'arrête jamais, souligne-t-elle. Le musée est fermé, mais les col-



La majorité des objets collectionnés sont des livres ou des imprimés. Photo Marie-Agnès Laffougère

lections bougent ! »

L'art méticuleux du « dépôt »

Ce jour-là, la conservatrice réalise un geste fondamental de la vie muséale : un constat d'état pour un dépôt. À la différence d'un prêt temporaire dédié à une exposition de quelques semaines, « un dépôt consiste à confier un objet de la collection permanente à une autre institution culturelle pour une longue durée. Ici, un bail de cinq ans reconductible. »

L'objet du jour ? Un disque porte-matrice des années

1950-1960. « C'est la machine qui a tué Gutenberg !, plaisante Hélène-Sybille Beltran en inspectant l'objet en verre. Cette invention marque la fin du plomb et le passage historique à la lumière et à la photocomposition. On y voit toutes les minuscules lettres imprimées sur le verre. »

« Faire vivre nos pièces ailleurs pendant les travaux, c'est une fierté »

L'œuvre s'apprête à rejoindre le musée de la Technologie de Liancourt (Oise). « Grâ-



98 % des 32 000 objets du musée sont entreposés aux Archives. Photo Marie-Agnès Laffougère

ce à la mise en ligne récente de notre base de données publique, d'autres musées découvrent nos fonds et nous sollicitent. Faire vivre nos pièces ailleurs pendant les travaux, c'est une fierté. »

Outre ces voyages au long cours, l'équipe fait rayonner le musée localement. L'exposition nomade consacrée à Miyazaki tourne actuellement dans les mairies d'arrondissement lyonnaises, tandis qu'un parcours typographique autour d'Annie Ernaux habille les parois d'une quarantaine de théâtres et bibliothèques.

● Marie-Agnès Laffougère



Une estampe de Gustave Doré présente dans les collections du Musée de l'Imprimerie. Photo Marie-Agnès Laffougère



© Tim Douet

À Lyon, comment les architectes des Bâtiments de France veulent concilier patrimoine et adaptation climatique

• 16 août 2026 À 09:00 par Guillaume Lamy

Sa parole est rare. Emmanuelle Didier, architecte des Bâtiments de France (ABF) et cheffe de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon (UDAP), revient sur les enjeux d'adaptation du patrimoine face au changement climatique et sur les critiques parfois émises à l'encontre des ABF, qualifiés de "force de blocage".

Lyon Capitale : La doctrine a-t-elle évolué face au changement climatique ?

Emmanuelle Didier : Le terme de "doctrine" ne convient pas vraiment : il évoque un dogme, alors que ce métier consiste justement à s'adapter au contexte. Il existe certes des situations génériques traitées selon un principe d'égalité, mais l'examen au cas par cas reste essentiel — selon qu'il s'agit de protections au titre du code du patrimoine comme les abords de monuments historiques (périmètres de 500m ou périmètres délimités au regard des enjeux), ou les sites patrimoniaux remarquables (SPR), sinon de sites inscrits ou classés au titre du code de l'environnement : les règles applicables diffèrent. Je préfère donc parler

de principes qui régissent un espace protégé plutôt que de doctrine. Ces principes intègrent la prise en compte du développement durable depuis longtemps : dès les années 2000, le service avait développé des fiches conseil sur ce sujet, notamment sur l'intégration des panneaux solaires. Le service a donc une vingtaine d'années de recul sur ces questions, et continue d'adapter ses préconisations à mesure que le dérèglement climatique s'accroît. Des fiches conseil actualisées, plus larges, viennent d'être publiées sur l'intégration de la transition écologique dans les territoires. Le guide national fixe un cadre général ; le rôle de l'unité départementale est de l'adapter aux spécificités locales. L'intégration de panneaux solaires, par exemple, ne se raisonne pas de la même façon en milieu urbain et en milieu rural.

Quel est l'objectif de la servitude de protection ?

Dans le Vieux-Lyon et sur les pentes de la Croix-Rousse notamment, les paysages de toiture homogènes comptent parmi les caractéristiques ayant permis l'inscription du centre ancien de Lyon comme bien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Si l'ABF autorisait systématiquement l'installation de panneaux solaires sur toutes les structures, ces qualités patrimoniales (ce qui constitue la V.U.E., valeur universelle exceptionnelle du bien) seraient irrémédiablement perdues. Chaque décision relève donc d'un arbitrage bénéfices-risques.

Certains élus estiment que les ABF peuvent être une "force de blocage" et qu'à trop contraindre, on obtient une "ville sous cloche". Que leur répondez-vous ?

D'abord une précision : un architecte des Bâtiments de France peut être diplômé "architecte du patrimoine", mais ce titre existe aussi dans le secteur privé. Un ABF est avant tout un architecte urbaniste de l'État, avec une vision globale sur la ville durable et l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire — spécialisé sur le patrimoine, mais pas seulement. Le rôle de l'architecte des bâtiments de France a pour objectif d'accompagner la transformation au sein des espaces protégés, à la recherche d'équilibres entre préservation et dynamiques de projet, création d'architectures qualitatives et durables.

Avec la Ville de Lyon, le service travaille en partenariat étroit surtout depuis la reconnaissance UNESCO de 1998, notamment par exemple via la charte de ravalement des façades lyonnaises, révisée il y a deux ou trois ans à la lumière des enjeux climatiques. Concrètement, cette charte identifie les façades qui ne peuvent pas recevoir d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) — trop ouvragées, en pierre de taille, avec modénatures et reliefs — et propose des alternatives.

Un principe important : en cas de refus, le service en indique systématiquement le motif et propose des pistes alternatives. Les solutions techniques (équipements de traitement d'air, isolants banalisés) ne sont pas les seules réponses possibles ; le potentiel écologique du bâti ancien lui-même en est une, aussi avant d'appliquer des recettes pré-établies, il nous importe d'inciter à connaître les dispositions constructives et architecturales pour mieux tirer parti des caractéristiques d'un immeuble.

À une autre échelle, la charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et désormais environnementale a été élaborée avec la Ville, notamment pour les constructions neuves.

Une instance collégiale se réunit régulièrement, en amont du dépôt des dossiers, pour examiner ensemble les projets — ABF, services de la Ville, bureau d'études, paysagiste, agence d'urbanisme — afin de faciliter l'instruction et d'ajouter une véritable plus value aux réalisations, grâce à l'approche globale et la culture partagée entre acteurs de l'aménagement de la ville.

Recevez-vous beaucoup de demandes liées à la climatisation ?

Les demandes de ce type relèvent de déclarations préalables de travaux (DP). L'ensemble des DP portant sur des modifications de façade représente environ 45 % des demandes, mais il n'existe pas de statistique isolant spécifiquement les climatiseurs, faute d'enregistrement dédié dans les formulaires Cerfa. La tendance est toutefois clairement à la hausse. Dans le SPR du Vieux-Lyon et celui des pentes de la Croix-Rousse, un plan de gestion encadre la modification des façades. Le règlement du SPR du Vieux-Lyon, qui date de 1985, est en cours de révision car il ne répond plus aux enjeux actuels. A l'instar de la démultiplication de panneaux solaires, installer des blocs de climatisation sur l'ensemble des façades anciennes impacterait directement l'attractivité du centre-ville et la valeur du cadre architectural, reconnue ici encore, par les institutions onusiennes.

Qu'en est-il de la Presqu'île ?

Elle est protégée au titre d'abords de monuments historiques (périmètres de 500 mètres) et comme site inscrit au titre du code de l'environnement — plusieurs strates de protection se superposent. La révision en cours du SPR du Vieux-Lyon vise justement à simplifier et à étendre ce périmètre pour proposer un ensemble de règles alors rendues prévisible aux usagers.

Où en est cette révision ?

Le périmètre du projet de Site patrimonial remarquable (SPR) Renaissance et Presqu'île est en cours de définition. Une étude préalable de deux ans a été menée ; ses conclusions sont disponibles en ligne sur [le site de la Métropole](#). Le label UNESCO n'étant assorti d'aucun outil de protection propre mais d'un plan de gestion où les collectivités fixent les grandes orientations, celles-ci sont tenues de se doter d'un outil adapté — en l'occurrence le SPR. Deux SPR existent donc aujourd'hui à Lyon : le Vieux-Lyon et les pentes de la Croix-Rousse. Le premier, conçu à une époque où l'urgence était de sauver un quartier en péril, doit désormais intégrer les enjeux actuels, notamment climatiques et d'habitabilité, et pourrait s'étendre jusqu'à la Presqu'île, où les mêmes problématiques s'observent.

Les jalousies sont-elles autorisées, à défaut de la climatisation ?

L'ABF ne s'est jamais opposé à l'installation d'occultations ou de volets. L'examen d'une demande prend en compte plusieurs échelles : celle de l'architecture, de l'îlot, puis de l'espace protégé dans son ensemble. Une façade d'immeuble de canuts et une façade haussmannienne, par exemple, n'appellent pas le même traitement. La jalousie à la lyonnaise, en revanche, convient aux deux cas : c'est une spécificité locale que l'ABF cherche à valoriser. À l'inverse, des volets roulants non conformes aux dispositions

d'origine sont difficiles à intégrer. La charte façade recommande également d'éviter le panachage des systèmes d'occultation sur un même immeuble.

Dans le Vieux-Lyon, poser des jalousies sur croisées à meneaux créerait un anachronisme et un résultat inopérant ; d'autres solutions sont recherchées suivant les différentes typologies dans le cadre de la révision du SPR — stores à projection, persiennes repliables en tableau, etc. Sur le plan technique, la jalousie présente un intérêt réel : bon correcteur thermique, elle permet à la fois de filtrer la lumière et de ventiler, contrairement à un volet roulant qui est soit ouvert, soit fermé. Se pose aussi la question du bilan carbone et de la durée de vie de ces équipements.

Comment expliquer l'hétérogénéité observée dans certaines rues protégées ?

La première question à se poser est de savoir si les installations ont fait l'objet d'une autorisation, la compétence en matière d'urbanisme appartient à la Ville, l'ABF ne donnant un avis qu'une fois la demande déposée. De nombreuses installations sont probablement réalisées sans autorisation, ou non conformes aux déclarations d'urbanisme....

Comment le service accompagne-t-il les alternatives, en pratique ?

En saisissant les demandes le plus en amont possible, c'est l'ADN du service depuis plus de vingt ans. Des fiches conseil couvrent l'ensemble des thématiques, dont les occultations. Des dispositifs de préconsultation existent : courriel, permanences en mairie, plateformes numériques de démarche en ligne. L'objectif est de comprendre les besoins du demandeur, de l'orienter vers une solution favorable, dans une réflexion qui intègre la qualité architecturale, plutôt que de se limiter à un refus.

L'ABF n'est donc pas là pour "mettre sous cloche" ?

Non : contrairement à un conservateur de musée, l'architecte des Bâtiments de France est un vecteur de projet. En tant qu'architecte urbaniste de l'État, son rôle est aussi de trouver des solutions, d'anticiper les problématiques et de questionner le programme et les besoins. Lorsque l'ITE est impossible, une isolation thermique par l'intérieur peut-elle répondre au besoin ? Comment ventiler autrement ? comment faire de la pédagogie autour des pratiques et usages ?

La typologie de l'immeuble lyonnais a été conçue pour une ventilation naturelle passant par les cours et les parties communes. Ce fonctionnement est aujourd'hui mis à mal notamment par les cloisonnements, les fermetures d'impostes, par l'occupation des combles, initialement non prévus pour l'habitation — un retour en arrière paraît impossible compte tenu de la pression foncière sur la Métropole de Lyon. Le service s'attache donc à bien connaître la typologie de chaque immeuble, notamment dans le cadre de l'étude SPR et d'autres recherches engagées avec la Ville portant sur des cas concrets, avec une approche transversale associant bureau d'études fluides et thermiques, architecte du patrimoine, et parfois paysagiste. Des mesures et instrumentations sur une année entière permettent d'objectiver le comportement des matériaux anciens (ventilation, variations de température, etc.) pour optimiser les interventions, les rendre pertinentes, tenant compte aussi de l'économie des projets.

Les copropriétaires sont-ils bien informés ?

Il existe encore beaucoup d'idées reçues, malgré vingt ans de communication et de consultation préalable, de la même manière que certains bailleurs pensent par principe que "les ABF diront non". Le rapport sénatorial de 2024 sur les missions de l'architecte des Bâtiments de France (dont une délégation est venue visiter l'UDAP du Rhône) a permis d'expliquer concrètement comment le service travaille à éviter cette mise sous cloche et à accompagner la transformation. L'architecte urbaniste de l'État est autant garant de la préservation du patrimoine que de la création architecturale et des solutions innovantes : au niveau national, près des deux tiers des prix d'architecture récompensent des projets situés en espace protégé.

La place Bellecour : quelle a été la position de l'ABF sur la végétalisation ?

L'ABF n'a jamais interdit la végétalisation de la place. Le problème est que le sous-sol, constitué d'un parking, n'est pas fertile, la question de la végétalisation ne pouvait donc pas se poser dans les mêmes termes que sur la partie sud, déjà aménagée avec un projet de maîtrise d'œuvre (mail planté, kiosques). Des solutions existeraient, par exemple neutraliser certaines places de parking pour créer des fosses d'arbres ponctuelles, ou généralisées mais elles relèvent ici de décisions politiques et de moyens.

Sur la répartition des compétences, la place Bellecour est protégée par plusieurs dispositifs. Le site classé (au titre du code de l'environnement, comme le Mont-Blanc par exemple) relève de la compétence du ministère de la Transition écologique, qui statue après avis de l'ABF. La statue centrale et les immeubles bordant la place sont par ailleurs protégés au titre des monuments historiques, ce qui relève du code du patrimoine et donc de la compétence de l'ABF. La décision finale sur les récents aménagements a fait l'objet d'un avis ministériel intégrant, en synthèse, l'avis de l'ABF.

Sans les ABF, la ville serait-elle plus abîmée ?

Les outils du code du patrimoine (SPR, abords de monuments historiques) sont des protections étatiques. L'intérêt du SPR est d'être un document concerté entre l'État, la Ville et la Métropole (compétente en matière de planification), contrairement au PLU, révisable tous les six ans, il s'agit d'un outil plus stable, qui rassure autant qu'il pourrait inquiéter les élus par sa relative permanence. L'inscription d'un bien au patrimoine mondial est une chance, mais aussi une responsabilité qui implique de se doter d'outils adaptés : à ce jour le bien n'est couvert que sur 14% de sa surface par les 2 SPR, ce qui est très peu comparé à d'autres territoires reconnus par l'Unesco en France.

Le patrimoine est une dimension de l'urbanisme à part entière, au même titre que l'environnement. Ce métier impose des allers-retours constants entre l'échelle de l'architecture et celle du grand paysage urbain, une façon de comprendre l'homogénéité d'une ville comme Lyon tout en interrogeant, à l'échelle réduite, les véritables enjeux d'habitabilité.

Le cas des blocs de climatisation en cœur d'îlot

Des échanges réguliers ont eu lieu avec les élus des mandats précédents sur l'accumulation de blocs de climatisation dans de petites cours, initialement conçues comme puits de lumière ou de ventilation. Cette accumulation pose des problèmes sanitaires (condensats), des nuisances sonores et visuelles, et dégrade la qualité de vie entre voisins, sans compter l'atteinte à la qualité intrinsèque du bâtiment.

Les règlements de copropriété ne prévoient pas toujours de règle sur le sujet. Le service encourage l'inscription de règles communes (modèle homogène de volets, de menuiseries, etc.) dans ces règlements. Le demandeur reste responsable de la demande d'autorisation, la décision finale relevant de la Ville en conformité avec le PLU. Un document utile à connaître : l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) UNESCO, intégrée au **PLU de la Métropole de Lyon**.

S'il fallait résumer en une règle la conciliation entre patrimoine et adaptation climatique ?

Il s'agit moins d'une règle que d'une méthode : établir un diagnostic. Il faut connaître un immeuble ancien avant de le faire évoluer, retracer son histoire, ses dispositions constructives (mâchefer ou pierre de taille, par exemple, n'ont pas le même comportement thermique) et les transformations qu'il a subies. Comme en médecine, le traitement doit être adapté au diagnostic, et non l'inverse.

C'est l'ambition d'un DPE patrimonial : les bases de calcul actuelles ne sont pas adaptées aux matériaux du bâti ancien. Ce diagnostic n'existe aujourd'hui qu'à la marge, par appartement, pas à l'échelle de l'immeuble. C'est précisément l'objet de l'étude thermique en cours avec la Ville de Lyon, qui vise à constituer des cas de référence utilisables par analogie. Un travail long, par nature, mais dont les résultats seront rendus progressivement, les premiers dans les six prochains mois pour l'étude en cours, les études SPR nécessitant davantage de temps compte tenu des étapes politiques et administratives (délibérations, enquêtes publiques).

L'exemple de l'enduit correcteur, place Neuve à Saint-Jean

Un immeuble médiéval du Vieux-Lyon, remanié au XIXe siècle mais ayant conservé d'anciennes croisées, a fait l'objet d'un traitement d'enduit à la chaux enrichi de matériaux biosourcés, avec l'appui d'un architecte du patrimoine et des aides de la Ville de Lyon. Plutôt qu'une restauration strictement muséifiante (retour à l'enduit à la chaux aérienne d'origine), l'objectif était de traiter la thermique d'été autant que d'hiver. Une expérimentation similaire avait déjà été menée en 2010 avec un bailleur social, 56-58 rue Saint-Jean ; ce cas, avec dix ans de recul, est aujourd'hui réexaminé dans le cadre de d'études thermiques en cours.

Comment cette connaissance se transmet-elle aux syndics et copropriétaires ?

L'enjeu est de rendre la règle accessible et prévisible. Cette règle se construit par l'accumulation de connaissances issues d'études et de diagnostics, un travail long qui doit

ensuite se traduire dans les outils d'urbanisme et les servitudes existantes, accompagné d'un travail de pédagogie.

Concernant les statistiques d'avis défavorables, elles ne sont pas très significatives en tant que telles, car un premier avis défavorable amène souvent, une fois le dossier repris, à une solution. Au niveau national, les avis défavorables « secs », sans issue, représentent environ 2 % des cas ; ce taux serait plutôt inférieur au sein de l'UDAP du Rhône.

Quelle part du territoire est concernée par ces protections ?

Les espaces protégés couvrent 11 % du territoire hexagonal, répartis entre 7 % au titre du code du patrimoine (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables) et 4 % au titre du code de l'environnement (sites classés ou inscrits). Une part importante de ces protections, à Lyon, se concentre sur la Presqu'île — le périmètre reconnu par l'UNESCO correspondant essentiellement aux protections relevant du code du patrimoine.

La Ville et la Métropole de Lyon ont par ailleurs intégré la question patrimoniale dans la dernière révision générale du PLU, via des outils propres au code de l'urbanisme : les PIP (périmètres d'intérêt patrimonial) et EBP (espaces bâtis patrimoniaux), qui peuvent se superposer aux protections de l'État ou s'en distinguer, et qui existent dans l'ensemble des 58 communes de la Métropole.

Un mot sur les copropriétés et les plans pluriannuels de travaux (PPT)

Les plans pluriannuels fonctionnent comme un carnet de santé de l'immeuble : ils permettent d'étaler la dépense, de disposer d'un schéma directeur et alimentent les diagnostics évoqués plus haut. Cette démarche partagée permet aussi de mieux connaître le bâti que l'on habite.

Sur le sujet du refroidissement, les politiques publiques commencent à envisager des réseaux de froid collectifs, sur le modèle des réseaux de chauffage urbain — une piste que les copropriétés pourraient explorer collectivement plutôt que de laisser chaque copropriétaire installer individuellement un climatiseur, ce qui crée une inégalité de traitement entre logements. L'ABF ne favorise pas cette inégalité ; il encourage au contraire une réflexion sur des solutions collectives.

Les concerts à la bougie continuent d'illuminer Lyon: les prochains spectacles



Un quatuor à cordes interprète un hommage à Hans Zimmer, entouré de centaines de bougies, à la basilique Notre-Dame de Fourvière. Photo Ashley Hugot

Depuis près de sept ans, les concerts à la bougie font un carton partout où ils donnent des représentations. Lyon n'échappe pas à la folie « Candlelight » avec de nouvelles programmations dès ce mois de septembre.

Créés en 2019 par Fever, les concerts à bougie « Candlelight » connaissent un succès grandissant à travers le monde, et Lyon suit pleinement cette tendance: entre la basilique Notre-Dame de Fourvière et la chapelle de la Trinité, les soirées conti-

nent de s'enchaîner et de remplir les salles.

En août, le public pourra découvrir des hommages à Hans Zimmer, Charles Aznavour, Coldplay & Imagine Dragons et ABBA.

Dès septembre, d'autres thématiques viendront enrichir la programmation, notamment Céline Dion, *Le Seigneur des Anneaux* et Jean-Jacques Goldman.

Autre nouveauté très attendue: le 1^{er} octobre, la chapelle de la Trinité accueillera pour la première fois un concert Candlelight dédié à Ariana Grande. De quoi ravir les fans de la chan-

teuse, qui ne fera pas étape en France avec sa tournée actuelle.

À noter enfin que plusieurs concerts Candlelight en plein air sont annoncés en septembre à Hauterives, à environ 1 h 30 de Lyon.

Les concerts Candlelight sont généralement assurés soit par un pianiste, soit par un quatuor à cordes. Dans les prochains mois à Lyon, ce sont principalement les formations de quatuor à cordes qui seront à l'affiche. Pour découvrir le programme en détail et réserver ses places, rendez-vous sur le site de Fever.

A.H. [feverup.com/fr/lyon/candlelight](https://www.feverup.com/fr/lyon/candlelight)

Le quartier d'Ainay particulièrement touché par la hausse des vols à la roulotte

En 2024, 9 774 vols à la roulotte étaient comptabilisés dans Lyon intra-muros. En 2025, les statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur en annonçaient 12 109. Dans le 2^e arrondissement, où 4 111 vols ont eu lieu dans les voitures en 2025, certains riverains déplorent le manque de caméras. Surtout dans le quartier d'Ainay. Explications.

« Au-delà du coût pour les victimes, c'est surtout la répétition des faits et le sentiment que la situation perdure sans réponse efficace qui devient difficile à comprendre pour nous, habitants ». Ce dimanche 9 août, ce riverain n'a pu que constater, une fois encore, que des voitures avaient été fracturées dans la petite rue Saint-François-de-Sales, dans le 2^e arrondissement de Lyon. Une situation récurrente face à laquelle, comme ses voisins, il se sent complètement impuissant.

Des petits mots sur les pare-brise pour prévenir

« Les bris de glace sont devenus extrêmement fréquents dans cette rue et dans la rue Sainte-Hélène », confie-t-il au



Les bris de glace sur les trottoirs sont devenus légion, rue Saint-François-de-Sales (Lyon 2^e). Photos Christelle Lalanne

Progrès. Tant et si bien, « qu'il n'est pas rare que des personnes déposent parfois des mots sur les véhicules afin d'avertir leurs propriétaires et de les inciter à ne pas stationner là, compte tenu du risque », poursuit-il.

Lorsque *Le Progrès* se rend sur les lieux, mercredi 12 août, il y a bien des bris de glace sur les trottoirs de la rue Saint-François-de-Sales. Mais pas de voiture cassée. Et trop peu d'habitants pour témoigner. Mais dans la rue Sala, la plus grosse

artère de ce secteur, proche des quais de Saône, une riveraine déplore en effet « le manque de caméra ».

« Une opération coup de poing pour éradiquer le phénomène »

« J'ai de la chance, ma voiture n'a jamais été visitée, nous dit-elle, mais quand je sors du travail vers 21 heures, il n'est pas rare que je vois des bris de glace au sol en effet ». Même son de

Avec 665 caméras en ville, Lyon est le 2^e réseau de France

La municipalité écologiste reste campée sur ses positions : « Le choix de l'implantation des caméras résulte d'une concertation étroite avec les maires d'arrondissement et l'ensemble des services de police et de secours. L'objectif étant toujours d'apporter la meilleure réponse aux problématiques identifiées par l'ensemble des services compétents en matière de sécurité. La Ville de Lyon compte aujourd'hui un parc de 665 caméras de vidéosurveillance, ce qui en fait le deuxième réseau de France. La question du redéploiement ou de l'installation de nouvelles caméras est un sujet qui peut être posé dans le cadre des points sécurité arrondissements organisés régulièrement dans chacun des neuf arrondissements. »

cloche chez un salarié de la supérette de la rue, « en arrivant le matin parfois je peux voir le carnage », admet-il.

Les vols à la roulotte ne sont pas l'apanage du 2^e arrondissement. En 2025, dans Lyon intra-muros, 12 109 véhicules ont été visés par des vols contre 9 774 l'année précédente. Néanmoins et bien qu'il soit l'arrondissement le mieux doté en termes de caméras de vidéoprotection (135 réparties sur la Presqu'île), le 2^e arrondissement se classait en deuxième position, avec 2 032 effractions, juste derrière le 7^e arrondissement et ses 4 111 vols.

Conscient de la problématique qui touche son arrondisse-

ment et plus globalement toute la ville, le maire LR Pierre Oliver réaffirme, « sous le précédent mandat, déjà, nous avions demandé 97 caméras supplémentaires pour notre arrondissement, nous en avions eu 10 alors que nous souhaitons en installer dans les rues Saint-François-de-Sales, Enghien, Smith, Delandine, notamment ». Le maire du 2^e indique avoir « réitéré sa demande par courrier cette année ». En septembre, il compte bien demander à la Ville de Lyon et à la police nationale de réaliser « une opération coup de poing pour éradiquer ce phénomène qui touche toute la ville. »

● Christelle Lalanne

Lyon Capitale – 10 août

Deux hommes blessés à l'arme blanche dans le 2e arrondissement de Lyon

• 10 août 2026 À 15:11 par Amaury Perrin

Un homme a été attaqué au couteau ce vendredi 7 août vers 17h30 à Confluence, et un second retrouvé blessé au cou moins de deux heures plus tard à Perrache.

Vendredi 7 août, il est 17h30 lorsqu'une altercation éclate entre un jeune homme et deux autres devant le centre commercial de La Confluence, dans le 2^e arrondissement de Lyon. Le premier reçoit alors un coup de couteau au visage, selon *Le Progrès*, puis ses agresseurs prennent la fuite. La vie de la victime, rapidement prise en charge par les secours, n'est heureusement pas en danger.

Mais un autre homme est retrouvé blessé moins de deux heures plus tard vers 19 heures. Secouru par les pompiers près de Perrache, il présente une plaie au cou similaire à une blessure à l'arme blanche. Alcoolisé, l'homme assure aux forces de l'ordre ne pas savoir ce qui lui est arrivé. S'agit-il d'une simple coïncidence ou d'une même affaire ? Si les enquêteurs n'ont pas encore établi de lien officiel, l'hypothèse n'est pour l'heure pas écartée.

Playin arrive à Lyon : un nouveau lieu de vie pour les joueurs en Presqu'île

Inès Lombarteix - 10 août 2026

L'enseigne spécialisée dans les jeux et les cartes à collectionner organisera aussi des tournois. Elle prend l'emplacement du magasin G-Star Raw.



Playin prend la place de G-Star Raw sur la Presqu'île © Matthieu Delaty

C'est officiel : l'enseigne Playin ouvrira son premier magasin lyonnais ce lundi 17 août au 52 rue de Brest, anciennement G-Star Raw. Spécialiste reconnu des jeux de société et des cartes à collectionner (Magic, Pokémon, Yu-Gi-Oh ! ...), le nouveau lieu proposera une expérience complète avec un espace de jeu dédié.

« La salle accueillera jusqu'à 12 personnes en journée, en accès libre ou sur réservation », indique Guillaume Beuzelin, directeur des opérations à Playin, contacté par *Tribune de Lyon*.

Des tournois jusqu'à 20 personnes le week-end

Il y aura aussi des soirées jeux jusqu'à 20 personnes les vendredis et samedis soir pour des événements festifs et compétitifs. L'ouverture de l'espace de jeu est prévue du lundi au samedi : de 14 heures à 19 heures le lundi, de 11 heures à 19 heures du mardi au vendredi, et de 10 heures à 19 heures le samedi.

Dès l'ouverture, plusieurs tournois sont attendus, notamment sur les jeux Pokémon et Magic. « La fréquence des tournois pourra être adaptée selon la demande des joueurs lyonnais », précise Guillaume Beuzelin.

Le magasin sera installé 52 rue de Brest, en plein cœur de la Presqu'île, à la place du magasin de vêtement G-Star qui a fermé en mars 2026 suite à une liquidation judiciaire.



Playin prend la place de G-Star Raw sur la Presqu'île © Matthieu Delaty

Playin est une enseigne française spécialisée dans la vente de jeux de société et de cartes à collectionner (comme Magic, Pokémon ou Yu-Gi-Oh !), fondée en 2008 par des passionnés pour les joueurs. L'entreprise combine boutique physique, vente en ligne et espaces de jeu conviviaux. Elle est actuellement présente à Paris, Annecy, Caen, Marseille et bientôt Lyon.

Les premiers syndicats de femmes en France ont été fondés à Lyon, en 1899



Marie-Louise Rochebillard, née dans une famille ruinée et ouvrière à seize ans, a créé les deux premiers syndicats exclusivement féminins du pays à Lyon. Ils lui ont largement survécu.

Le nom ne dit plus rien à grand monde, y compris à Lyon. Marie-Louise Rochebillard a pourtant fait quelque chose que personne n'avait fait avant elle en France.

Elle naît le 4 juin 1860 à Roanne, dans une famille noble. La ruine familiale l'envoie au travail à seize ans. Cette bascule sociale explique tout le reste : elle connaît de l'intérieur, et non par principe, la condition des femmes qui travaillent.

Elle est marquée par la grève des ovalistes, ces ouvrières de la soie lyonnaises qui avaient arrêté le travail un mois durant en 1869 avant de reprendre sans rien obtenir. Trente ans plus tard, elle en tire une leçon de méthode : ce qui a manqué à ces femmes, ce n'est pas le courage, c'est une organisation permanente entre deux conflits.

En 1899, après avoir consulté la corporation des employés de la soie de Lyon, un syndicat ouvrier chrétien, elle crée les deux premiers syndicats féminins de France : celui des femmes employées de commerce, qu'elle dirige elle-même, et celui des ouvrières de l'aiguille. Adresse : 13 rue Sainte-Catherine, à Lyon.

Elle en fondera plus tard un troisième, celui des ouvrières en soie.

L'orientation est chrétienne sociale, pas révolutionnaire, et le pari n'est pas la grève mais la structure : cotisations, entraide, formation, représentation. On ne demandait pas aux ouvrières de descendre dans la rue, on leur proposait une organisation qui tienne toute l'année.

Le contexte rend l'initiative plus remarquable encore. À la fin du XIXe siècle, une femme mariée ne dispose pas librement de son salaire, et le syndicalisme s'est construit autour de métiers et de sociabilités masculines — le café, la réunion du soir, des lieux dont les ouvrières étaient de fait exclues.

Créer des syndicats féminins, ce n'était pas seulement inclure des femmes dans une structure existante : c'était en inventer une qui tienne compte de leurs horaires et de leurs contraintes.

La suite lui donne raison. Lorsque la Confédération française des travailleurs chrétiens est créée en 1919, les syndicats féminins fondés à Lyon en sont membres fondateurs. Et ils resteront, pendant plus d'un demi-siècle, parmi les très rares organisations syndicales françaises dirigées par des femmes.

Le saviez-vous ? Marie-Louise Rochebillard est morte à Lyon le 30 janvier 1936, après avoir consacré sa vie entière à la condition des travailleuses. Son nom reste pourtant largement absent des récits sur l'histoire sociale lyonnaise, l'une des plus denses de France, et l'une de celles où les femmes ont été les plus systématiquement effacées.